



DOMPAIRE ACTU'

et

LES ECHOS de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par les Communes de Dompainville et Madonne et Lamerey en 770 ex/n°42.

Edition JANVIER - FEVRIER 2022



Pour rappel prochain bulletin, remise des articles pour le 15 février 2022 dernier délai

EN RAISON DES CONDITIONS SANITAIRES ACTUELLES
LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC
MAIS DANS LE RESPECT DE REGLES SANITAIRES STRICTES.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Mardi -jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Mercredi 11h00 à 12h00

Samedi de 9h00 à 11h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV uniquement.

03 29.36.50.54 – mairie.dompainville@wanadoo.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundis 10 et 24 janvier 2022

Lundis 7 et 21 février 2022

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Fermée le mercredi

VŒUX DU MAIRE DE DOMPAIRE

Chères Dompairoises, chers Dompairois,

L'année 2021 se termine, hélas, comme elle avait commencé, avec cette crise sanitaire qui, comme on le présentait, fait encore partie de notre quotidien.

Et comme l'an passé, la traditionnelle cérémonie des vœux que l'on souhaitait organiser en commun avec Madonne et Lamerey n'aura pas lieu.

Si la décision officielle a été publiée la veille de Noël, nous savions qu'elle ne pourrait pas avoir lieu « normalement » et que nombre de nos invités risquaient de s'abstenir. En conséquence, nous avons déjà, en concertation avec mon collègue Alain MOUROT, décidé d'annuler la cérémonie.

Et même si nous avons hâte d'organiser à nouveau ces vœux, nous patienterons avec espoir.

Nous avons pu fêter heureusement cette fin d'année 2021 avec le traditionnel repas des anciens où très peu manquaient à l'appel. Cette belle journée nous a réconfortés et redonné confiance.

Ces rassemblements festifs, comme toutes les organisations qui ont pu avoir lieu, vide grenier - feux d'artifice du 14 juillet – fête patronale – manifestations sportives et associatives – y compris les initiatives privées, sont très importants pour notre bien-être quotidien et je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, s'investissent pour toutes ces animations. Elles nous permettent d'oublier un peu ce contexte de crise sanitaire et de garder le moral.

Je remercie également l'ensemble du personnel communal, les enseignants, et le personnel de l'EHPAD « Les Marronniers » pour leurs efforts à maintenir autant que possible cette qualité de vie qui nous est chère en milieu rural.

Votre Conseil Municipal n'est pas resté non plus les bras croisés durant cette période compliquée, et nous avons réalisé les projets engagés, comme la suite des aménagements de l'avenue du lieutenant Guigon, les travaux d'accessibilité et de rénovation des trottoirs des rues « Division Leclerc » et « Carnot », ainsi que les études pré-alables à la rénovation de l'éclairage public.

D'autres projets en cours avancent plus lentement avec, en cause, quelques difficultés liées à la révision en cours de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou à l'accord de subventions en ce qui concerne les enfouissements de réseaux.

Nous vous donnerons les informations détaillées de ces réalisations et de tous nos projets dans notre bulletin annuel « au fil de l'an » qui paraîtra dans les prochaines semaines.

Je vous adresse à tous, Dompairoises et Dompairois, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Votre maire dévoué,

Philippe FERRATIER

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22/11/2021 s'est réuni en mairie de Dompaire le 02/12/2021.
Présents : tous les membres en exercice à l'exception de
Absente excusée : Mme RAPEBACH Nathalie.
Secrétaire de séance : Mme LELARGE Nathalie.

Ressources humaines

Le départ en retraite de Martine ROMARY - secrétaire de mairie en poste à Dompaire depuis 2002 – entraîne une création de postes pour pallier son remplacement. Deux postes sont ainsi créés : Manuella RUER pour 23 heures hebdomadaires et Émilie GAUDE pour 8h hebdomadaires.
Pour l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 5 postes sont créés comme les années précédentes afin de permettre le recrutement des animatrices ou animateurs pour toute l'année 2022.

Motion du centre de gestion des Vosges

Une motion présentée par le Centre de Gestion des Vosges explique entre autres le besoin critique de formation au métier de secrétaire de mairie (200 départs en retraite à pourvoir d'ici à 2030) et l'absence de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier. Le dispositif de formation mis en place avec succès par le Centre de Gestion et ses partenaires est actuellement cofinancé par le CNFPT et Pôle Emploi. Ce dernier refuse de maintenir son financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle.
Cette motion demande :

- L'adaptation des politiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par Pôle Emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour cette motion.

Syndicat scolaire : retrait de la commune de Valleroy aux Saules

Le syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompaire a autorisé lors du Conseil syndical du 26/10/2021 la commune de Valleroy aux Saules à quitter le syndicat. Ce dernier nous demande de délibérer pour acter définitivement de cette décision de retrait.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise la commune de Valleroy aux Saules à quitter le Syndicat.

Syndicat scolaire : modification des statuts

Les statuts du syndicat scolaire révisés en comité syndical du 11/03/2020 ont été transmis en préfecture pour validation.

Cette demande n'ayant pas abouti, le comité syndical a dû valider à nouveau cette modification par une nouvelle délibération du 26/10/2021. Pour être certifiés, les nouveaux statuts doivent également être validés par les 2/3 des 38 communes membres.

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts tels que présentés le 11/03/2020.

Tarifs intercommunaux

La commune de Dompaire met au service des communes, associations, et autres collectivités, son matériel et ses agents suivant un tarif horaire révisé chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les nouveaux taux pour l'année 2021 en augmentation de 3% par rapport au tarif 2020.

Voyage scolaire : subvention exceptionnelle

Dans le cadre du projet d'école, l'équipe éducative propose aux enfants de partir en classe de découverte pour un séjour dans le massif vosgien du 25 au 29 avril.

Ce projet concerne 3 classes : GS/CP – CP/CE1 – CE1-CE2 soit un effectif de 54 élèves.

Afin de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines, l'équipe pédagogique demande aux communes une subvention de 100€ par enfant.

Ce projet de séjour, soutenu par les parents, sera l'occasion pour les enfants de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une participation de 100€ par enfant. Cette participation sera de 50€ en cas de garde alternée si l'autre parent habite une commune extérieure.

SDEV (Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges)

Concernant le dossier de réaménagement de la rue des Roches et de la rue du bois de Nôve, une demande a été adressée au SDEV pour renouveler la demande de travaux d'enfouissement des réseaux secs d'électricité, d'éclairage public et du réseau France Telecom. Le montant des travaux est estimé à 72 000€ TTC avec une participation de la commune de 14 235 € mais la commission d'attribution de subvention ne se réunit qu'en juin prochain. Les études sur l'éclairage public et les réseaux France Telecom n'étant engagées qu'après décision de la commune de réaliser les travaux, le syndicat demande de nous prononcer par délibération, soit sur l'engagement des travaux de suite sans préjuger de la décision de la commission, soit sur l'attente de l'accord de subventions pour poursuivre les démarches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attendre l'octroi de la subvention.

ONF : État d'assiette des coupes 2022

Comme chaque année le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'état d'assiette et la destination des produits proposés à l'exploitation par l'ONF en 2022.

Parcelles 31,32,35 :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2022-2023.
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Parcelle 66r :

- Vente en bloc et sur pied.

Parcelles 4a et 5 :

- Vente en bloc et sur pied par unité de produits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition faite par l'ONF.

Approbation des rapports de la CCMD

Le conseil Municipal est appelé à approuver les rapports de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire. Ces rapports préalablement transmis par mail à l'ensemble des conseillers concernent :

- Le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets.
- Le rapport annuel d'activité 2020 de la CCMD.
- Le rapport annuel d'activité 2020 du service assainissement.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces rapports.

Locations de chasse

Les baux de chasse du massif des « Petits Bois » arrivent à échéance en début d'année 2022.

Cette location a jusqu'alors été attribuée en adjudication amiable à un Dompairois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à reconduire cette location dans les mêmes conditions à l'exception du calcul du taux d'indice annuel qui était indexé. Ce taux sera fixe.

DEPART A LA RETRAITE DE MARTINE ROMARY



Moment émouvant vendredi 10 décembre 2021, après 19 années au service de la commune de Dompain, Martine ROMARY quitte la mairie pour la retraite.

Après avoir évoqué son long parcours professionnel avec, entre autres, une carrière de comptable dans le privé, elle est devenue secrétaire de mairie en 1987 dans plusieurs communes : Bazegney, Ahéville, Bouxières aux Bois, Derbamont, pour ensuite rejoindre la communauté de communes du Secteur de Dompain en 2000.

En 2002 Gérard MOREL recruta Martine comme secrétaire de mairie de notre commune en remplacement d'Annie THEVENOT.

« C'est un métier qui demande de plus en plus de compétences et de connaissances dans des secteurs très divers. Cela va de l'état civil à l'urbanisme, en passant bien entendu par les budgets, les dossiers administratifs, les élections, et bien sûr la gestion en général de toute la commune : écoles, garderie, loge-

ments,... dans une commune de notre taille il faut savoir tout faire et toi Martine tu as toujours été à la hauteur de cette tâche et je t'en remercie. » a déclaré Philippe FERRATIER, élu Maire en 2018. Il a mis alors en avant les qualités professionnelles de Martine, à savoir discrétion, calme, patience et disponibilité.

Entourée de son époux, de ses collègues et des membres de la mairie, Martine s'est vu remettre quelques présents.

C'est une page qui se tourne, une nouvelle vie à consacrer à sa famille, en particulier aux petits enfants et à ses loisirs.

Nous lui souhaitons une très bonne retraite bien méritée... Une retraite active à n'en pas douter.

NOUVEAUX EMPLOIS NOUVEAUX HORAIRES



Depuis plusieurs semaines, Manuella RUER a pris officiellement ses fonctions de secrétaire de mairie en remplacement de Martine ROMARY.

Résidente de Golbey, elle était secrétaire à la commune de Gugney aux Aulx.

Emilie GAUDÉ a également rejoint l'équipe administrative, où elle sera salariée 8h par semaine en complément de son premier emploi, auxiliaire de vie scolaire à Mirecourt. Elle aura en charge le volet communication, avec le site internet de la commune, qui nous l'espérons verra le jour en 2022.



Nous leur souhaitons à toutes les deux la bienvenue !

Les horaires d'ouvertures de la mairie au public ont été modifiés, notamment le mercredi.
La mairie est ouverte le :

Mardi -jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Mercredi de 11h00 à 12h00

Samedi de 9h00 à 11h00

C.C.A.S. REPAS DES AINES

Les CCAS ainsi que les mairies de Dompain et de Madonne et Lamerey ont eu le plaisir de renouer avec le traditionnel repas de fin d'année des personnes de plus de 65 ans.

Dimanche 14 novembre ce sont une centaine de convives qui se sont installés autour de la table pour déguster le repas préparé par René THIRION.

Certains ont même dansé sur les airs d'accordéon joués par Maxime VAUTHIER.

Ce fut une journée très agréable où tous les convives étaient ravis de se retrouver.

Les personnes de plus de 70 ans n'ayant pas pu participer à ce moment convivial ont eu la joie de recevoir un colis rempli de douceurs. 70 colis ont alors été distribués par la commission du C.C.A.S. avant les fêtes.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à cette journée conviviale et à la distribution des colis.



CORRESPONDANTE PRESSE



Brigitte Henry, notre correspondante presse à Vosges Matin a également pris sa retraite. Merci à elle pour les articles réalisés pour la commune de Dompain.

Brigitte est remplacée par Laurence LEROY de Derbamont, à qui nous souhaitons de nombreux articles !

I COMMUNE, I SAPIN, I FORET



Dans le cadre du dispositif MONALISA VOSGES, une action a été mise en place pour le mois de décembre : 1 commune, 1 sapin, 1 forêt
MONALISA pour MOBILISATION NATIONALE de Lutte contre l'ISolement et la solitude des Agés, est une démarche d'acteurs engagés dans la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées.

Dompaire s'est inscrit dans le projet avec pour objectif de réaliser un sapin.

L'idée était d'impliquer les seniors, les plus jeunes et tous les bénévoles autour d'un projet intergénérationnel (EHPAD, associations, bénévoles....).

Aujourd'hui grâce à tous les participants le sapin de la commune de Dompaire est en place à la maison des associations !

Revêtu d'un joli bonnet, ce ne sont pas moins de 223 carrés en tricot ou crochet et 50 pompons qui habillent notre conifère. Quelques cadeaux au pied du sapin et le voilà qui s'allume !

Un grand merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à sa confection. Nous avons formé une belle équipe et nous avons passé de bons moments.

Bravo pour le travail réalisé !



SAINT NICOLAS

Vendredi 3 décembre, Saint Nicolas, patron des écoliers a commencé sa grande tournée en rendant visite aux écoliers de Dompaire, où les enfants l'attendaient avec impatience.

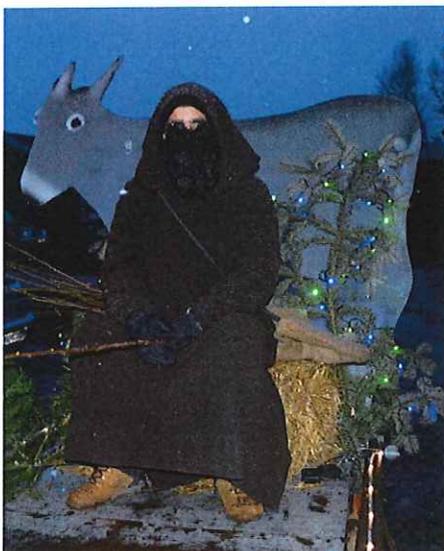
Après quelques comptines, le Saint Patron a distribué des livres mais aussi des gourmandises à chacun sous l'œil aguerri du Père Fouettard. Les présents sont offerts par la commune de Dompaire, avec la participation des Amis de l'École pour l'organisation de la journée.



Puis le dimanche 5 décembre, Saint Nicolas a défilé dans les rues de Madonne et Lamerey et de Dompaire. Cette journée était organisée par les communes de Dompaire, Madonne et Lamerey et le Foyer Rural La Lamadonienne. L'évêque de Myre était accompagné, pour la circonstance, de son éternel acolyte le Père Fouettard.

Le Saint Patron s'est vu remettre la clé des communes à l'Église, puis le cortège s'est dirigé vers la salle polyvalente pour partager un goûter organisé par le Foyer Rural La Lamadonienne.

Vous étiez nombreux à participer à ce moment convivial malgré la météo peu clémente ! Quelle belle récompense pour tous les bénévoles qui ont participé à la fabrication des chars !



FRANCOIS JOSEPH MANGIN

Nous sommes en 1784. Joseph François Mangin, jeune avocat natif de Dompain, a 26 ans lorsqu'il décide de s'embarquer pour la plus riche des colonies françaises de l'époque, Saint Domingue. Sans le savoir, il verra la petite histoire de sa vie dictée par la grande histoire du monde... qu'il influencera à sa façon.

Quelques années plus tard, alors qu'il s'est fait un nom sur place après de multiples péripéties, il invite son frère cadet, Charles Nicolas, à le rejoindre. Les deux frères réunis ne se doutent alors pas des aventures que la vie leur réserve.

Maladies, mouvements politiques, révolutions et guerres franco-anglaises sont autant d'évènements qui vont contribuer à leur forger un destin inattendu et émouvant. Ils feront plusieurs métiers : gestionnaires de plantation, arpenteurs, soldats, mais principalement celui de bâtisseurs, s'adaptant souvent aux circonstances, besoins et opportunités du moment plutôt que par choix. Leurs vies personnelles seront lourdement impactées par ces changements permanents, si bien qu'ils aimeront et souffriront chacun de leur façon.

Joseph François Mangin attachera son nom à un plan qui deviendra une référence pour le développement de New York, ainsi qu'à plusieurs bâtiments de la ville dont certains sont encore visibles aujourd'hui : le City Hall et l'ancienne cathédrale Saint Patrick. Reconnu aux États-Unis, bien des recherches ont été faites sur lui, souvent infructueuses ou entachées par des conclusions erronées.

M. Thibaud LEROY, un suisse passionné de généalogie, et sa famille ont retrouvé au cours de leurs recherches leur ancêtre, Joseph François MANGIN, qui est né à DOMPAIRE le 10 juin 1758.

Une conférence a eu lieu à la salle culturelle de la Communauté de Communes à DOMPAIRE le Samedi 11 décembre, 40 personnes environ y ont participé. Elle a été suivie, en présence de Philippe FERRATIER, Maire de Dompain, par la pose d'une plaque commémorative sur la maison natale des MANGIN (l'actuel bâtiment de la Poste). Un moment d'échange fort intéressant pour ceux qui ont participé.



Le championnat a refait surface et notre équipe de GE5 se bat avec beaucoup de sérieux et de plaisir. Bien sûr c'est très difficile et nous avons perdu quelques matchs, mais nous restons mobilisés pour la suite du championnat.

C'est vrai il nous manque des joueurs qui sont maintenant à l'école à Nancy, cela nous a permis de lancer Noémie PHILIPPE et bientôt quelques jeunes.

Le stage de Dompair a été une bonne réussite avec 9 joueurs et joueuses de Dompair.

L'encadrement a été également d'une grande qualité avec Jérôme DOMBRAT n° 600 français, Pascal MEURET et Alban STOCARD.

Dimanche 21 octobre a eu lieu le 2ème tour du criterium à ELOYES en départementale et à MONTHUREUX en régionale.

Nous avons eu de très bons résultats de tous les joueurs engagés dans ces compétitions.

Le club se porte très bien avec pas moins de 14 joueurs et joueuses à chaque entraînement.

C'est au robot et sur 15 tables que Pascal prend les jeunes et moins jeunes à chaque entraînement avec l'appui de Maxime et de Pierre

Pour tous renseignements : Noémie PHILIPPE ou Pascal Meuret 06 07 63 59 11



INFOS MEDIATHEQUE



*Respect des gestes barrières et des règles de distanciation
PASS SANITAIRE et MASQUE OBLIGATOIRE*

Mercredi 9h30 à 12h / 13h30 à 18h30

Vendredi 14h à 19h

Samedi 9h30 à 12h

La mallette numérique dans votre médiathèque !

C'est très simple, vous devez être inscrit

ou vous inscrire à la médiathèque, ce service est un complément aux ressources physiques disponibles.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Animations

Mercredi 5 janvier

Histoires pour les tout-petits - 10h

Pour les assistantes maternelles et les parents en partenariat avec Carole LAMOULINE du RAM

Samedi 15 janvier et 12 février

Atelier couture - 9h30 à 11h30

Création d'un porte-clés

Renseignements et inscriptions auprès de

Frédérique REGNAUD d'Amarylles Création au 03.29.31.97.04

Gratuit pour les adhérents



Samedi 22 janvier

Club de lecture - 10h à 11h30

Venez partagez vos coups de cœur, passer un moment convivial,

découvrir et faire découvrir vos lectures, mais aussi BD, films, musiques ou magazines ...

LES COMMEMORATIONS

Le 11 Novembre

Un peu d'histoire...

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). C'est en effet le 11 novembre 1918 que Clemenceau lit les conditions d'armistice. Ce "jour de bonheur" ne peut faire oublier aux anciens combattants, revenus à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont ils sont porteurs. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire. Ce sont eux qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme fête nationale.

La figure du Soldat inconnu est également célébrée à l'échelle nationale chaque 11 novembre, depuis l'année 1920. L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié "mort au champ d'honneur".

Plus récemment, la loi du 28 février 2012 fait de cette journée nationale une journée d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit. Le 11 novembre devient une forme de catalyseur des mémoires des morts au combat, permettant pleinement aux opérations extérieures d'être intégrées à la mémoire collective.

A l'occasion de la commémoration, nos deux communes Dompierre et Madame et Lamerey ont organisé ce travail de mémoire au Monument aux Morts de Dompierre. Le public est venu nombreux ce jeudi 11 novembre, pour assister à la cérémonie. Les représentants étaient accompagnés de la fanfare Municipale. A la suite, un pot a été offert par les communes.



Les Morts pour la France en AFN

De 1952 à 1962, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, près de deux millions d'hommes ont servi nos armes. 70 000 ont été blessés, 25 000 sont tombés pour la France. Ces hommes ont combattu avec courage et dévouement pour nos couleurs. Aujourd'hui, ils reposent dans la mémoire nationale et la France les honore.



Le dimanche 12 septembre 2021 avait lieu
L'hommage aux Morts pour la France en AFN





Les Echos de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par la Commune de Madonne et Lamerey

Edition Janvier 2022

Vœux du Maire de Madonne et Lamerey

Chères Lamadoniennes, Chers Lamadoniens,

C'est le moment de tourner la page de l'année 2021, si particulière et inédite pour beaucoup d'entre nous, avec la gestion de la Covid-19, pour laquelle personne n'avait imaginé un bouleversement si conséquent dans nos vies professionnelles et privées.

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes, professionnelles et bénévoles qui ont œuvré durant cette année écoulée pour que cette pandémie nous impacte le moins possible.

Je tiens aussi à exprimer tout mon soutien aux familles endeuillées.

Mes collègues élus et moi-même n'auront pas ménagé nos efforts pour continuer et mettre en œuvre les actions nécessaires à la vie de notre village et ce dans un contexte très compliqué, avec notamment la réhabilitation de notre Mairie et l'embellissement de notre commune avec de nouvelles décorations de Noël, entre autres, et la préparation des projets d'avenir afin que Madonne et Lamerey donne envie d'y venir, et d'y rester.

Nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement des actions menées durant notre mandat communal dans notre bulletin bimestriel.

Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu. C'est donc avec beaucoup d'humilité et de respect que je vous adresse mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année, avec l'espoir d'une sortie rapide de cette crise sanitaire et du retour à la normale de nos vies avec la possibilité de se retrouver à nouveau.

Prenez soin de vous ainsi que tous ceux qui vous sont chers.

Le Maire,

Alain MOUROT

Les Echos de Madonne et Lamerey

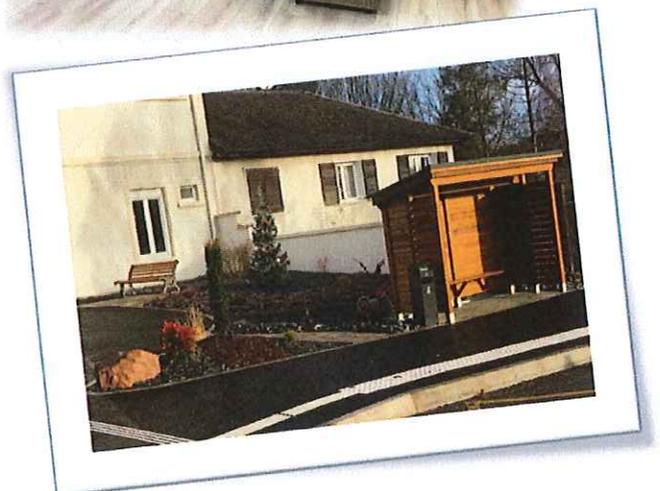
TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Ainsi que la nouvelle équipe municipale l'avait envisagé dès sa candidature, et comme vous avez pu le constater, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés cet automne, à l'extérieur de la Mairie et de l'école et au sein du bâtiment.

Le projet consistait déjà à se mettre en conformité avec les obligations légales, à savoir permettre l'accès pour les personnes à mobilité réduite, ce qui n'était pas le cas ; aussi, toute la cour extérieure a été réaménagée, en commençant par supprimer le mur et les portillons : il a en effet été choisi de ne pas installer de rampe, mais « d'incliner » la cour, du trottoir jusqu'aux entrées, en respectant bien entendu le pourcentage de pente autorisé pour les fauteuils. Ainsi, cette cour est désormais un véritable espace, avec trois places de parking à gauche, dont une pour les personnes à mobilité réduite, un enrobé a été posé, sur la droite, un espace végétal a été installé, le tout dessiné par un paysagiste. Il y a également un nouvel abribus tout en bois.

La façade a été entièrement repeinte, et l'intérieur de la Mairie (qui en avait bien besoin) a été rénové : sol, murs, plafond, portes, électricité et plomberie. Bien entendu, elle est aussi, à l'intérieur, accessible aux fauteuils et un toilette adapté a été installé dans l'école, accessible depuis la Mairie. Tout l'assainissement a aussi été revu aux normes actuelles.

La réalisation extérieure a eu lieu majoritairement durant les vacances de Toussaint pour ne pas gêner les enseignants et les élèves. Le coût total de ces travaux a été en grande partie subventionné par le Département et par la Région. Nous remercions toutes les entreprises, sélectionnées via un appel d'offres, qui ont participé à ces travaux, et espérons que votre nouvelle Mairie vous plaira, en attendant une inauguration officielle, dès que la situation sanitaire le permettra.





Les Echos de Madonne et Lamerey

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Le 15 décembre 2021 à 20h30, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Dompaire, en raison des mesures sanitaires, les membres du Conseil Municipal, excepté Stéphane RELION, excusé.

MOTION CENTRE DE GESTION

CONSIDERANT :

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,
- Le besoin de pourvoir les quelques 200 départements en retraite dans cet emploi à l'horizon 2030 sur le territoire vosgien,
- Les actions entreprises depuis 2015 par le Centre de Gestion et ses partenaires (CNFPT, Pôle Emploi, CAPEMPL0188) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie avec l'appui des mairies et de leurs agents volontaires.

CONSIDERANT :

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centres de gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
- L'absence de parcours diplômant adaptée aux spécificités de ce métier.

CONSIDERANT :

- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2018 dans les Vosges financé par le CNFPT - sur fonds propres - et Pôle Emploi au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- Le refus de la direction territoriale de Pôle Emploi de maintenir ce financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle,
- La volonté de la direction territoriale de Pôle Emploi de faire correspondre formation et embauche par un seul et même employeur au titre de l'AFPR ou du POEI,
- La remise en question par ce biais du principe de tutorat et de mentorat propre au dispositif existant et gage de son succès.

DEMANDE :

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents soutient la motion du Centre de Gestion.



Les Echos de Madonna et Lamerey

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES DE LA COMMUNE POUR LES ANNEES 2020 ET 2021

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire en date du 7 décembre 2021 ; il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les montants des attributions de compensations définitives de la commune pour les années 2020 et 2021.

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) adopté à l'unanimité le 8 juillet 2021 et notifié le 9 juillet 2021 à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes ; considérant que le rapport de la CLECT a été validé par plus des 2/3 des communes, représentant plus de la moitié de la population ; vu la délibération adoptée à l'unanimité en date du 7 décembre 2021 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire qui fixe les attributions de compensations définitives pour les années 2020 et 2021,

Conformément à l'article 1609 nonies C V 1°bis du CGI, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le montant définitif de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2020 de la commune :

- Attribution de compensation de Fonctionnement : 20 939.00 Euros
- Attribution de compensation d'Investissement versée par la commune au titre du THD Losange : 0.00 Euros

- accepte le montant définitif de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2021 de la commune :

- Attribution de compensation de Fonctionnement : 20 939.00 Euros
- Attribution de compensation d'Investissement versée par la commune au titre du THD Losange : 4 408.43 Euros.

AMORTISSEMENT TRAVAUX HAUT-DEBIT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'amortir en mode linéaire, sur 5 ans, les travaux du Haut Débit, soit 4 408.43 €.

POINTS DIVERS

- ✓ Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de fin d'année au personnel communal.
- ✓ Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention d'un montant de 100 € par élève, concernant un voyage scolaire organisé par l'Ecole de Dompaire, en avril 2022. La Commune de Madonna et Lamerey participant déjà financièrement à la scolarité des élèves inscrits dans une autre ville, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents se prononce contre le versement de cette subvention.

A cette occasion, le Conseil Municipal rappelle que, lorsque des parents, résidants sur la Commune de Madonna et Lamerey, souhaitent inscrire, pour une raison exceptionnelle, un enfant dans l'école d'une autre ville, ils doivent, avant l'inscription, impérativement en faire la demande en Mairie, afin que celle-ci soit présentée et votée au cours du Conseil Municipal.

Les Echos de Madonne et Lamerey

ILLUMINATIONS DE NOËL



Pour les fêtes de fin d'année, la commission « Cadre de vie, fleurissement et décorations » du Conseil Municipal, a choisi d'investir, dans la continuité de l'année précédente, dans de nouveaux modèles de décors, blancs et bleus, histoire de mettre davantage de lumière dans cette période un peu sombre !

Photos : Philippe POIX



LE COLIS DES « ANCIENS » DE NOËL



La traditionnelle distribution du « colis des anciens » a eu lieu la semaine précédant les fêtes de Noël.

Au total, ce sont 33 colis qui ont été distribués. Un grand merci aux commissions CCAS des deux communes de Dompain et Madonne et Lamerey (sur la photo : Claire, Chantal, Jean-Marc, Danielle et Adeline.)



Les Echos de Madonna et Lamerey

RECRUTEMENTS AU RPI

Au sein du RPI, la **cantine** accueille certains jours jusqu'à 60 enfants, et le nombre de salariés est alors trop faible ; aussi, en accord avec la Mairie de Damas et Bettegney, la Commune de Madonna et Lamerey souhaite recruter une personne pour y travailler, à raison de 2 heures par jour, 4 jours par semaine, 36 semaines par an, et hors vacances scolaires. Les tâches seront le service des repas et l'encadrement des enfants pendant les repas. Aucune qualification particulière n'est demandée. Rémunération au SMIC horaire.

Concernant la **garderie**, suite à la demande de parents qui reprennent tardivement leurs enfants, la Commune va également procéder à l'embauche d'une personne pour animer un temps d'étude et venir en aide aux enfants sur les devoirs, de 17h00 à 19h00, les lundis et jeudis, à raison de 2 heures par jour, 2 jours par semaine, 36 semaines par an, et hors vacances scolaires. Niveau scolaire requis minimum : baccalauréat. Rémunération : 12 Euros net / heure.

Lettre de candidature et C.V à faire parvenir en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire, 46 rue du Colombier 88270 Madonna et Lamerey, ou par mail : mairie.madonneetlamerey@orange.fr

LE MARCHÉ DE NOËL DE L'ASSOCIATION « SPORTS ET LOISIRS »



Le vendredi 17 décembre 2021, la nouvelle équipe de l'association « Sports et Loisirs » des écoles de Damas et Bettegney et Madonna et Lamerey organisait son premier Marché de Noël à l'école de Damas et Bettegney. Une belle initiative et une réussite pour ce coup d'essai, les fonds récoltés permettant de financer les sorties pédagogiques.



Pour cette première, plusieurs artisans étaient présents pour proposer leurs produits, entre autres, coutures, miels, fleurs, jeux en bois, préparations culinaires..., Maître Christelle exposait les créations des enfants de sa classe et même le Père Noël était présent pour une petite photo souvenir ! Il y avait aussi une tombola et un stand à l'extérieur avec crêpes, chocolat et vin chaud, le tout dans le respect du protocole sanitaire.

Un grand merci à Johanna, Sophie, Elodie pour leur investissement, ainsi qu'aux enseignants, exposants, au Foyer Rural de la Gitte, et bien sûr, aux enfants et parents d'être venus nombreux. Et, très certainement, à l'année prochaine !



Plus d'informations
**Facebook Association sport et loisirs
Damas et Bettegney / Madonna et
Lamerey**





Les Echos de Madonna et Lamerey

EN BREF...

Le secrétariat général de la Communauté de communes nous demande de préciser les coordonnées du **service assainissement** ; en effet, le secrétariat reçoit quotidiennement de nombreux appels destinés à ce service, or, celui-ci est situé en dehors du siège de la « Com Com ». Les coordonnées sont les suivantes : service assainissement de la Communauté de communes MIRECOURT-DOMPAIRE avenue Parisot à MIRECOURT tel : 03.29.67.12.43 - mail : assainissement@ccmirecourtdompaire.fr

AU REGISTRE DE L'ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2021

MARIAGES

Karina LOISEL et Ibrahima KONE, le 10 avril 2021
Lucie TARANTOLA et Frédéric MARIE, le 17 juillet 2021

PACS

Émeline DEAU et Valentin HAMEL
Valérie CHARTON et Yannick CATTELAINE
Mélina MOKTAR et Aymeric DOLLET

BAPTEMES REPUBLICAINS

Mathis LAMBERT, né le 1^{er} septembre 2019
Adela LABEL, née le 27 mars 2021

DECES

Rudy JANVIER, le 17 septembre 2021

Mairie
46 rue du Colombier
88270 MADONNE ET LAMEREY

Tél. : 03.29.36.61.44 - mairie.madonneetlamerey@orange.fr



Commune de Madonna et Lamerey



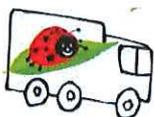


Afin de financer la classe découverte au centre d'accueil La Colline dans les Hautes Vosges pour les élèves des classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2, les enseignantes et leurs élèves organisent une VENTE D'AGRUMES.

Les agrumes proviennent directement de deux exploitations familiales situées en Espagne dans les provinces de Valencia et de Murcia, qui suivent les principes de l'agriculture biologique depuis de nombreuses années. Les fruits sont récoltés manuellement quand ils sont vraiment mûrs et gorgés de vitamines, ils ne passent pas en chambre froide et vous sont livrés quelques jours seulement après avoir été cueillis.

Les bons de commande, accompagnés du règlement (en espèces ou par chèque à l'ordre de la « coopérative scolaire de l'école de Dompaire ») sont à retourner au plus tard pour le :

lundi 10 janvier



Livraison : Ecole primaire de Dompaire le **mardi 25 janvier**, à la sortie des classes.

Des bons de commande sont disponibles à l'école, n'hésitez pas à demander aux enseignantes.



Nom, Prénom : Téléphone :

Adresse :

Commande effectuée par l'intermédiaire de (élève) : Classe de :



	Oranges	Mandarines	Pamplemousses	Citrons	Oranges et Mandarines (5kg + 5kg)	Oranges et Pamplemousses (5kg + 5kg)	Oranges et Citrons (5kg + 5kg)	Mandarines et Citrons (5kg + 5kg)		
Prix pour une cagette de 10kg	25 €	28 €	28 €	30 €	27,5 €	26,5 €	28,5 €	30 €	Total cagettes	Total €

Vous pouvez déposer les bons de commande dans la boîte aux lettres de l'école.

MUSIQUE MUNICIPALE
de Dompaire/Madonne et Lamerey
reçoit l'ensemble de cuivres vittellois

IRISÉ

CONCERT
23 janvier 2022
15h30



Salle Polyvalente
de DOMPAIRE
ENTRÉE GRATUITE

Concert dépendant des normes sanitaires en vigueur.
Pour plus d'informations, suivez nous sur Facebook,
flashez le QR Code ci dessous.

MUSIQUE MUNICIPALE
DOMPAIRE-LAMERREY





L'équipe DYNAGYM
vous souhaite une

Bonne
année!

2022

C'est le moment des bonnes résolutions :
maintenant je me (re)met au sport !

Dynagym à Dompaigne c'est :

- 3 cours différents
- 2 animateurs professionnels
- 3 créneaux horaires par semaine
- Des tarifs dégressifs à partir de janvier
- Une ambiance conviviale...



...et surtout du sport
adapté à tous,
quelque soit votre
âge ou votre
condition physique.



Alors, plus d'excuses, vous trouverez
sûrement un cours qui vous convient à
Dynagym !

Renseignements :

★06 52 34 33 11★

★dynagymdompaigne@gmail.com★

★facebook.com/dynagymdompaigne★



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Prévenir les cambriolages = Protection des accès + Prévoyance + Vigilance

Protection des accès : installez un système de fermeture fiable, un moyen de contrôle visuel (œillette, entrebâilleur) et des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme).

Soyez prévoyant : photographiez les objets de valeurs. En cas de vol, les photographies faciliteront les recherches des forces de l'ordre et l'indemnisation par les assureurs. Notez le numéro de série et la référence des biens, et conservez toutes les factures.

Soyez vigilant : fermez la porte à double tour, et ne jamais laisser les clés sur les ouvertures. Il faut changer les serrures si vous venez d'emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Placez en lieu sûr les bijoux, carte de crédit, et les clés de voiture, ces objets ne doivent pas être apparents, tout comme le coffre-fort. Évitez de cacher les objets dans les chambres à coucher ou les salles de bain.

Des réflexes de prudence à adopter : Il ne faut pas mettre son nom et son adresse sur le trousseau de clés. Ne cachez pas vos clés, confiez-les à une personne de confiance. Ne pas laisser d'outils à l'extérieur qui pourrait offrir aux cambrioleurs un moyen d'entrer.

Les réflexes des commerçants : soyez vigilants lors de l'ouverture et de la fermeture de votre commerce. Ne conservez pas de fortes sommes dans votre caisse, et placez-les dans un endroit sûr. Après la fermeture, ne laissez pas de fond de caisse dans les locaux ou rangez-les dans un coffre. Soyez-vigilants lorsque vous transportez des fonds, n'hésitez pas à changer d'itinéraire à chaque trajet. N'hésitez pas à mettre en place l'alarme silencieuse, en cas de danger.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare (composez le 17).

En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement la gendarmerie. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, ne touchez à rien afin de préserver les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Interdisez l'accès des lieux et ne touchez à aucun objet, ni porte, ni fenêtre.

Après les constatations, faire opposition auprès de la banque si des cartes bancaires ou chèquiers ont été dérobés. Le vol doit être déclaré à votre assureur par lettre recommandée en deux jours ouvrés, avec éventuellement une liste des objets volés. N'oubliez pas de prendre des dispositions pour sécuriser votre domicile. **Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.**



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE DE DOMPAIRE

Mardi jeudi vendredi de 11h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00
Mercredi de 11h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h00

 **03 29 36 50 54** - mairie.dompaire@wanadoo.fr

MAIRIE DE MADONNE & LAMEREY

Lundi de 11h à 12h – 14h à 15h
Mardi de 11h à 12h

Jeudi de 11h à 12h – 14h à 15h,
Vendredi de 11h à 12h – 14h à 15h

 **03 29 36 61 44**

Alain MOUROT 06 70 21 02 83
Claire THIEBAUT 06 83 12 63 17

Stéphane RELION 07 78 34 12 22
Jean Marc OUDET 06 87 34 75 82

GARDERIE PERISCOLAIRE DE DOMPAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 - 16h10 à 19h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DOMPAIRE

Mercredi de 9h30 à 12h00 - 13h30 à 18h30 Vendredi de 14h à 19h
Vacances scolaires, fermeture à 18h les mercredis et vendredis
Samedi de 9h30 à 12h > toute l'année

 **03 29 34 67 57** - bibliotheque-dompaire@orange.fr - <http://dompaire-harol.bibli.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE

Site Dompaire – 3 Rue Charles Gérôme – 88270 DOMPAIRE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

 **03 29 36 69 99**

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi au vendredi 9h à 12h

 **03 29 36 69 99** - msapdompaire@ccmirecourtdompaire.fr

Mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, permanences de partenaires sur RDV :

Assistante sociale. Mme RENAUD Johanna  **03 29 38 54 55**

Mission locale  **03 29 82 23 05**

Conciliatrice de justice Mme FENATEAU  **03 29 36 69 99**

SERVICES PROPOSES

M.S.V.S : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale MIRECOURT

 **03 29 38 54 55**